Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 9.5 de l'ordre du jour

EB134/CONF./12 Add.1
24 janvier 2014

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Renforcement du système de réglementation

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 4. Systèmes de santé

Secteur de programme : Accès aux médicaments et aux technologies sanitaires et renforcement des moyens réglementaires	Réalisation 4.3 Produit 4.3.3

Liens supplémentaires avec les catégories 1, 2, 3 et 5

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

Cette résolution contribuerait au renforcement des capacités de réglementation dans le monde en vue de garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des médicaments et des autres technologies sanitaires en améliorant les outils d'évaluation et leur mise en application ; en apportant un soutien technique aux organes de réglementation et en leur offrant des formations ; en fournissant des orientations sur l'évaluation de nouvelles classes de produits ; en soutenant et en encourageant les réseaux régionaux et sous-régionaux et la convergence des prescriptions réglementaires ; et en renforçant les systèmes de pharmacovigilance. Elle renforcerait également le programme de préqualification de l'OMS et permettrait la préqualification de nouvelles classes de médicaments.

Des médicaments et produits de santé sûrs, efficaces et abordables sont essentiels pour instaurer la couverture sanitaire universelle, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, agir contre la charge croissante des maladies non transmissibles et lutter contre les épidémies et les pandémies.

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

Les estimations actuelles couvrent une durée de 10 ans (2014-2024) pour un coût total de US $250 millions au maximum. Les dépenses et la dotation en personnel associées à cette stratégie seront inscrites dans chacun des budgets biennaux pendant toute la durée de la stratégie, selon un chiffrage réaliste du coût des produits et des prestations liés aux activités prévues pour chaque exercice budgétaire, à compter du budget programme 2016-2017.

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $30 millions (personnel : US $11,5 millions ; activités : US $18,5 millions)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Les dépenses seront encourues au Siège, dans les bureaux régionaux et dans certains bureaux de pays.

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

Un montant de US $25 millions serait requis pour mettre pleinement en œuvre cette résolution, étant donné, par exemple, qu'il faudrait renforcer et élargir le soutien à apporter aux réseaux de réglementation régionaux, à la collaboration et à l'échange d'informations au niveau mondial, à la préqualification de nouvelles classes essentielles de médicaments et au renforcement de la pharmacovigilance.

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

Au total, 18 membres du personnel (en équivalent plein temps) des catégories professionnelle et de rang supérieur seraient nécessaires (Siège : trois équivalents plein temps ; bureaux régionaux et sous-régionaux : deux équivalents plein temps ; bureaux régionaux : deux équivalents plein temps par bureau ; et un équivalent plein temps pour chacune des trois équipes interpays de la Région africaine). Ces fonctionnaires devraient posséder des compétences en matière de réglementation ainsi qu'une expérience du travail dans les pays en développement et du travail en milieu international.

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

Le déficit est actuellement estimé US $25 millions.

Il sera traité dans le cadre du plan de mobilisation coordonnée des ressources à l'échelle de l'Organisation, destiné à combler les déficits de financement du budget programme 2014-2015.

= = =